

Amélioration et renouvellement par l'accompagnement des dynamiques naturelles



- **PEUPELEMENTS CONCERNÉS**
 - ✓ Peuplements quasiment purs de chêne sessile ou pédonculé
- **OBJECTIFS DE L'ITINÉRAIRE**
 - ✓ Améliorer la qualité des bois et renouveler les peuplements par l'accompagnement des dynamiques naturelles
 - ✓ Rééquilibrer le mélange d'essences pour se rapprocher de l'habitat naturel. Objectif de 20% d'essences dryades autochtones.

Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant hors taxes)
Diagnostic sylvicole et martelage	500 €/ha
Débardage alternatif sur sols non portants	Aide sur le déficit d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> - Câble-mât : maximum 30€/m3 - Chenillard léger, cheval : maximum 300€/jour
Travail du sol (régénération) : griffage de la ronce, arrachage mécanique de la fougère, décapage pour la régénération de pin sylvestre 1 fois par rotation	1000 €/ha parcouru
Compléments de régénération si besoin Essences autochtones exclusivement. Parquets de maximum 2500m ² par hectare. 1 fois maximum par rotation.	900 €/ha parcouru – Potets travaillés, fourniture et mise en place des plants, protection.
Dégagement, nettoyage Favoriser l'installation d'essences dryades autochtones dans le peuplement dominant.	400 €/ha parcouru
Dépressage	1000 €/ha parcouru

Itinéraire 3 : Chênaies

- TAUX D'AIDE **70 %** en forêt privée* **40 %** en forêt publique*
* sur les montants de travaux HT

- **PRÉCONISATIONS TECHNIQUES À RESPECTER**

Diagnostic sylvicole obligatoire lors de l'engagement de l'itinéraire. Réalisé par un professionnel de la gestion forestière agréé, le diagnostic comprend : mesures dendrométriques (surface terrière par catégories de diamètre, hauteur dominante), diagnostic écologique (zonage environnemental, habitats à enjeux : zone humide, cours d'eau...), diagnostic stationnel (profondeur de sol, exposition, altitude), mesures d'adaptation de l'exploitation en regard des enjeux identifiés.

Martelage : conserver dans la mesure du possible le mélange existant.

Si présence d'un cours d'eau dans la zone d'intervention, favoriser l'installation ou le maintien d'une ripisylve naturelle composée notamment d'aulnes, saules, érables sur une bande de 6 mètres minimum en bordure du cours d'eau. Pas de plantation allochtone dans la bande des 6 mètres en bord de cours d'eau. Si plantation allochtone préexistante, prélevée prioritairement lors des coupes.

En zone humide, travail prioritaire au profit des groupes d'espèces suivants : aulne, saule, érable, bouleau, pin sylvestre. Drainage et reboisement exclus.

Pas de récolte des rémanents après coupe.

- **ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ**

A l'issue de la révolution, **conserver 4 arbres morts ou sénescents ainsi que 4 arbres vivants porteurs de dendromicrohabitats par hectare.**

